



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/2024

AR Prefecture

024-212400915-20240918-2024_18-DE
Reçu le 19/09/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 18 septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.
Date de la convocation du conseil : 13 septembre 2024
Secrétaire de séance : Philippe BOISSON
Nombre de conseillers en exercice : 14
présents : 09
votants : 13
PRESENTS : M Mes Eric CHERON, Martine CONSTANT, Anaïs SARDAN, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.
EXCUSES : Joëlle DEBET DUVERNEIX a donné procuration à Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN a donné procuration à Eric CHERON, Stéphane ALVES DE MATOS a donné procuration à Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE, Daniel MAURIE

OBJET : Affectation des résultats modifiée

Lors de la délibération 05/2024, prise le 11 avril 2024, le Conseil Municipal a voté pour l'affectation des résultats suivante pour le Budget principal communal :

Résultat de fonctionnement : **167 189,97 €**
Résultat d'investissement : **46 177,64 €**

DECIDE d'affecter au budget primitif 2024 comme suit :

- au compte 001 en recette d'investissement : **46 177,64 €**
- au compte 1068 en recette d'investissement : **164 789,97 €**
- au compte 0002 en recette de fonctionnement : **2 400 €**

Il s'avère que compte tenu des RAR (Recettes : 4 057,00 € ; Dépenses 225 826,73 €) l'affectation au 1068 aurait dû être de 167 189,97 € et non 164 789,97 €.

Il convient donc de rectifier l'affectation de résultat de la délibération 05/2024 comme suit:

- au compte 001 en recette d'investissement : **46 177,64 €**
- au compte 1068 en recette d'investissement : **167 189,97 €**
- au compte 0002 en recette de fonctionnement : **0 €**

Une décision modificative (DM1) a été prise lors du Conseil municipal du **11 juin 2024**, pour rectifier cette affectation :

Investissement

Opérations	Article	Nature	Montant	Chapitre	Article	Nature	Montant
10004	2313	Bâtiments	2 400		1068	Excédent	2 400
TOTAL DEPENSES			2 400	TOTAL RECETTES			2 400

Fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montant	Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615231	Entretien voirie	- 2 400		002	Report	- 2 400
TOTAL DEPENSES			- 2 400	TOTAL RECETTES			- 2 400

Il convient maintenant de prendre une délibération actant les montants de cette rectification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2024 comme suit :
- au compte 001 en recette d'investissement : **46 177,64 €**
- au compte 1068 en recette d'investissement : **167 189,97 €**

- **AUTORISE** Madame la Maire à passer les écritures correspondantes.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 19/09/2024
Pour extrait certifié conforme

P/O Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX,
Le Premier Adjoint, Eric CHERON

